



Avis public

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-04

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité le 13 avril 2026

Règlement numéro 2026-04 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu-es municipaux de la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible à l'hôtel de ville situé au 494 route 132, Port-Daniel ainsi que sur le site web, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 17^{ième} jour d'avril 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yan Ritchie', is positioned below the date.

Yan Ritchie, greffier-trésorier